

**DOCUMENT DE TRAVAIL
VERSION DU 17 JANVIER 2011**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE PARC ÉOLIEN DANS LE PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD
(PROJET PROPOSÉ PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC.)**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE PARC ÉOLIEN DANS LE PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD
(PROJET PROPOSÉ PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC.)**

PRÉSENTÉ À LA

COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
PORTANT SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN
MASSIF DU SUD

PAR

TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

SAINT-LUC-DE-BELLECHASSE

Janvier 2011

Présentation

M. Richard Moreau, Directeur général, Tourisme Chaudière-Appalaches

Recherche et rédaction

M. Richard Moreau, directeur général, Tourisme Chaudière-Appalaches

Validation

Les membres du conseil d'administration de Tourisme Chaudière-Appalaches

Mise en page et révision linguistique

Mme Annie Thibodeau, conseillère en communications et relations publiques, Tourisme Chaudière-Appalaches

Tourisme Chaudière-Appalaches

800 autoroute Jean-Lesage

Saint-Nicolas (Québec) G7A 1E3

Téléphone : 418-831-4411

Télécopieur : 418-831-8442

Courriel : info@chaudiereappalaches.com

Site Internet : www.chaudiereappalaches.com

Tourisme Chaudière-Appalaches (TCA)

Tourisme Chaudière-Appalaches est un organisme privé, sans but lucratif et autonome. Il a été créé par le milieu régional en 1976 et regroupe 600 membres provenant des divers secteurs touristiques (hébergement, attraits, équipements touristiques, événements, commerces, services touristiques, municipalités et divers partenaires touristiques) de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Corporation, à titre d'interlocuteur régional privilégié en matière de tourisme auprès du gouvernement du Québec et du ministère du Tourisme, agit dans cette région comme maître d'œuvre en matière de concertation régionale, d'accueil, d'information, de promotion et de développement touristique. En collaboration avec les intervenants et les organismes régionaux, elle vise à accroître les retombées économiques associées à l'industrie touristique.

Mise en contexte

L'industrie touristique en Chaudière-Appalaches, c'est :

- 1 352 000 de touristes (3 249 000 visites-personnes),
- 256 000 000 \$ de dépenses touristiques,
- 1 412 entreprises touristiques,
- 4 700 emplois.

Chaudière-Appalaches se situe en moyenne au 8^e rang sur 22 régions touristiques du Québec en ce qui a trait à l'achalandage, aux dépenses touristiques et aux emplois créés. Le tourisme est donc un pan économique très important pour la région.

Compte tenu de l'importance de cette industrie, Tourisme Chaudière-Appalaches s'est doté d'un plan stratégique clair pour favoriser un développement optimal de ses ressources. Dans ce document, l'écotourisme est mis en avant-plan et figure parmi les neuf priorités de l'organisme : « Développer l'offre de plein air et des parcs de la Chaudière-Appalaches ». Compte tenu du fait que le plein air est une activité de plus en plus prisée par les Québécois, TCA et ses partenaires touristiques continuent de promouvoir des expériences touristiques en contact avec la nature et qui permettent l'interprétation de la faune et de la flore.

Les diverses publications en lien direct ou indirect avec le projet

Politique touristique du gouvernement du Québec « Vers un tourisme durable »

Tourisme Chaudière-Appalaches n'est pas le seul à se soucier de la sauvegarde des milieux naturels. La politique touristique du ministère du Tourisme mentionne :

« L'objectif environnemental implique qu'un nombre grandissant de décideurs, d'intervenants de l'industrie et de touristes auront à cœur de contribuer à la protection, voire à l'amélioration de l'environnement (air, eau, forêts, paysages, biodiversité, milieux naturels, patrimoine). Il reconnaît aussi qu'une part importante de l'industrie touristique du Québec dépend d'un environnement naturel de qualitéⁱ ».

Plan régional intégré des ressources naturelles et du territoire

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) intègre aussi un point important à son plan régional intégré des ressources naturelles et du territoire de la Chaudière-Appalaches, soit la « Protection et mise en valeur des paysages » (enjeu 3.3).

Entente de développement touristique de la Chaudière-Appalaches

Un des grands principes de cette entente de partenariat régional en tourisme liant le ministère du Tourisme, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et Tourisme Chaudière-Appalaches est d'améliorer la prestation des services. Pour ce faire, les entreprises sont entre autres appelées à prendre des mesures pour protéger les milieux naturels et les paysages à haut potentiel de développement touristique et manifestant de bonnes pratiques durables en tourisme.

Étude de caractérisation et d'inventaire des paysages...

La firme Ruralys a aussi à cœur la sauvegarde des paysages. Elle a récemment effectué des études au Bas-Saint-Laurent, dans Charlevoix et en Gaspésie. Elle s'apprête maintenant à faire un inventaire et une caractérisation des paysages de la Chaudière-

Appalaches dans le but d'orienter de futurs projets d'aménagement et de développement et de mettre en valeur des paysages particuliers auprès des touristes.

...et une entente spécifique dans la région de la Capitale Nationale

Une entente spécifique a vu le jour dans la région de la Capitale Nationale. Cette entente regroupe douze organismesⁱⁱ qui ont convenu de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action concerté visant entre autres à favoriser la sensibilisation vis-à-vis l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages ainsi que la circulation de l'information.

Le produit touristique du secteur

Le parc régional du Massif du Sud est l'un des rares territoires encore sauvages en Chaudière-Appalaches. Il est donc incontournable lorsque l'on parle d'activités de plein air. Le parc abrite la plus haute montagne de la région (940 mètres d'altitude), ce qui en fait un secteur très prisé pour la randonnée, l'observation de la faune et de la flore, l'équitation, le vélo, la raquette, le ski alpin, le ski de fond, etc.

La résolution C.A. 091216.001 du conseil d'administration de Tourisme Chaudière-Appalaches (prise le 16 décembre 2009)

CONSIDÉRANT que Tourisme Chaudière-Appalaches est l'interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme pour la région de la Chaudière-Appalaches.

CONSIDÉRANT que la politique touristique du Québec intitulé « Vers un tourisme durable » encourage les entreprises touristiques à recourir à des pratiques de développement durable en protégeant les milieux naturels et les paysages à haut potentiel.

CONSIDÉRANT que Tourisme Chaudière-Appalaches doit veiller aux intérêts des entreprises membres de son association.

Les dirigeants de Tourisme Chaudière-Appalaches, au nom de tous les membres, déclarent :

Que l'implantation de parcs éoliens sur le territoire de la Chaudière-Appalaches doit tenir compte des préoccupations légitimes des membres de Tourisme Chaudière-Appalaches les plus directement touchés par ces projets dans le but de minimiser et d'atténuer leur impact sur le milieu.

Conclusion

Tourisme Chaudière-Appalaches ne peut être contre le développement éolien. Les sources d'énergie verte sont reconnues et doivent se développer pour le bien-être des générations futures. Toutefois, les attentes de l'industrie quant à l'implantation d'éoliennes doivent être prises en compte. Tourisme Chaudière-Appalaches veut s'assurer que les redevances seront profitables à la communauté locale ainsi qu'à l'industrie touristique. Les sommes doivent donc être réinjectées dans la communauté de façon à maximiser les retombées économiques et la création d'emplois dans la région. Il est particulièrement important que le parc régional du Massif du Sud et les entreprises touristiques avoisinantes puissent profiter de cet argent pour mettre en œuvre des projets de développement durable, dans le respect de la nature et des paysages. De plus, les projets éoliens doivent être développés en tenant compte d'abord et avant tout de leur impact sur l'environnement et sur l'industrie touristique, de façon à minimiser ces effets.

ⁱ *Politique touristique du Québec, « Vers un tourisme durable », p.15.*

ⁱⁱ Le CLD de La Côte-de-Beaupré, le CLD de la MRC de Charlevoix, le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est, Tourisme Charlevoix, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Bureau de la Capitale-Nationale, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère des Transports du Québec.